

Journée ETP29

— Du « *patient* » chronique à la « *personne* » malade.

La réglementation, levier au service du vécu de la personne malade chronique, *ou comment insérer les compétences psychosociales ?*

Cadre réglementaire Article 84 de la Loi HPST

Deux décrets et
deux arrêtés du 2
août 2010

Arrêté du 14 janvier
2015

*Tout programme
ETP mise en œuvre
doit faire l'objet
d'une autorisation*

Conformité aux
cahiers des charges

Situation en Bretagne

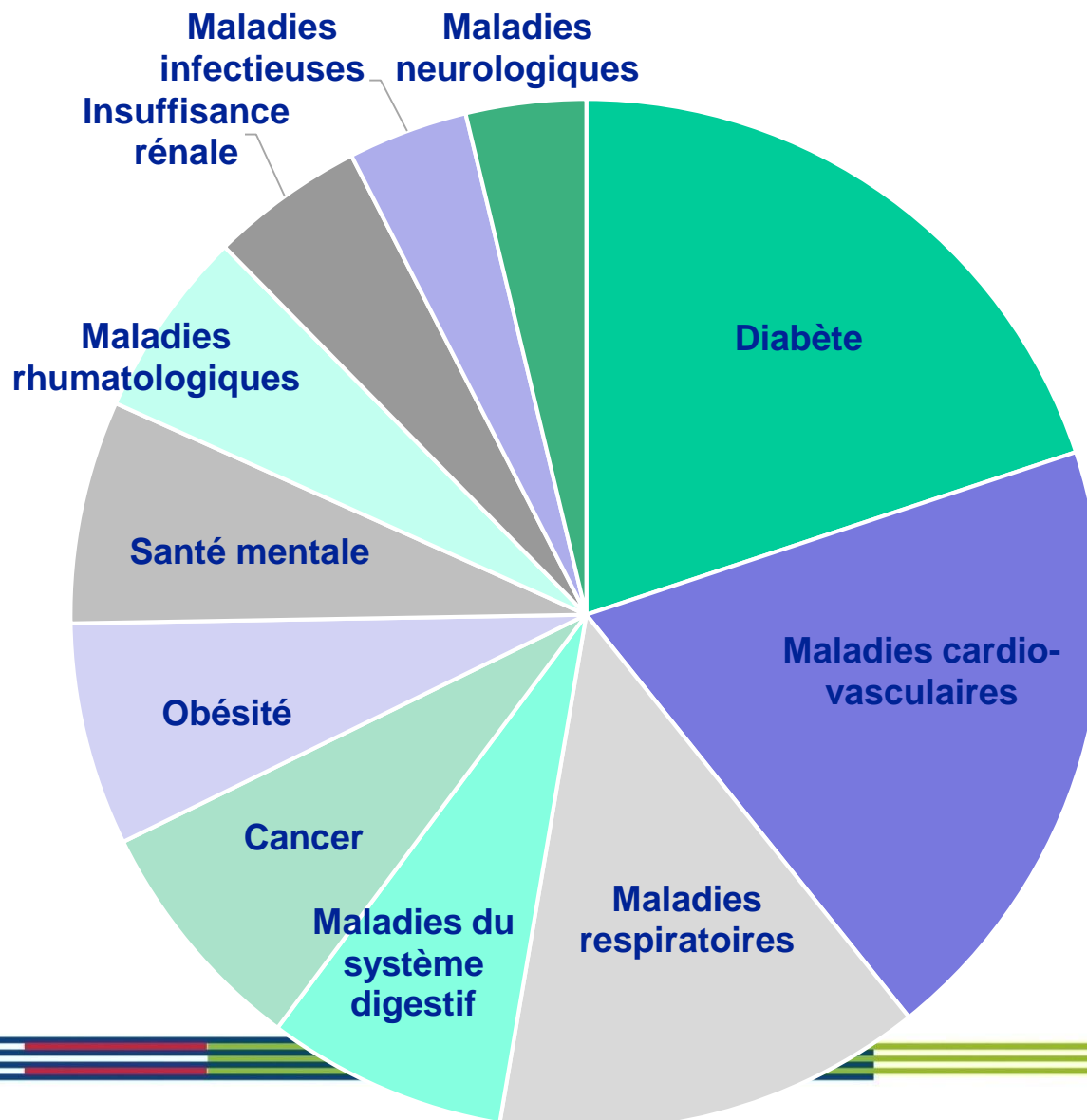
Au 1^{er} décembre 2019:
212 programmes autorisés

**188 en
établissements**

24 en « ville »

En 2019 (sur activité 2018),
**118 programmes autorisés
ont été financés**

Répartition des programmes ETP autorisés par grandes pathologies



Au 1^{er} décembre 2019

— Schéma d'organisation de l'ETP (PRS1)

3 niveaux pour répondre aux enjeux régionaux

- **Opérationnel / proximité** : Mise en œuvre
Acteurs de proximité / « effecteurs » : PSP/MSP ; réseaux de santé ; associations ; établissements ...
- **Organisationnel / territoire de santé**
Plateforme territoriale d'ETP (orientation, maillage, accompagnement)
- **Stratégique / Région**
GTR
Pôle régional de ressources en ETP

— Schéma d'organisation de l'ETP

Opérationnel / proximité

Missions	Outils
Mise en œuvre du parcours éducatif (« faire » de l'ETP au sein d'une équipe coordonnée)	Autorisations Enquête annuelle d'activité Auto évaluation Appel à projet ETP pour les professionnels du 1 ^{er} recours en exercice coordonné

Schéma d'organisation de l'ETP

Organisationnel / territoire de santé

Missions	Outils
<p>Appui et accompagnement des acteurs de l'ETP <i>-Appui méthodologique personnalisé</i></p> <p>Coordination territoriale <i>-Animer un réseau d'acteurs sur le territoire</i> <i>-Faciliter la coordination sur un ou plusieurs programmes ou actions ETP</i> <i>-S'articuler avec les dispositifs d'appui en ETP et priorités de santé publique</i></p> <p>Information, communication et contribution à l'offre de formation en ETP <i>-Informers les patients et les professionnels de l'offre d'ETP et des ressources disponibles</i> <i>-Organiser la coordination autour de l'ETP</i></p>	<p>plateformes territoriales d'ETP</p>

— Schéma d'organisation de l'ETP

Stratégique / Région

Missions	Outils
Pilotage – autorisation – financement	GTR
Lieu de ressources et d'expertise : <ul style="list-style-type: none">• Base de données/portail documentaire• Espace d'appui aux acteurs (échanges de pratiques, séminaires...)• Expertise (groupe de travail thématique – exemple ETP et santé mentale et ETP chez l'enfant)	Pôle régional de ressources en ETP

— Financement (1)

En application de l'article 84 de la loi du 21 juillet 2009 ainsi que des décrets du 2 août 2010, les programmes développés au titre de l'ETP doivent répondre à une procédure d'autorisation par les ARS.

Tous les programmes d'ETP autorisés n'ouvrent néanmoins pas droit à financement.

Périmètre de financement :

Les programmes, soutenus prioritairement sont les suivants :

- Programmes d'ETP autorisés par l'ARS et effectifs.
- Programmes d'éducation thérapeutique proposés aux patients atteints de maladie chronique dans le cadre ambulatoire pour les établissements émergeant à la T2A et hors SSR et établissements de psychiatrie.

Sont exclus en revanche de son périmètre les programmes d'éducation thérapeutique réalisés pour des patients hospitalisés y compris en hôpital de jour.

— Financement (2)

Le temps de mission de coordination de l'ensemble des programmes mis en œuvre couvre :

- une coordination de l'ensemble des programmes autorisés par l'ARS au sein d'établissements de santé.

Cette coordination doit être un appui et un soutien aux équipes dans la mise en œuvre et le développement de l'ETP.

— Définition ETP

Selon l'OMS¹, l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à **acquérir ou maintenir les compétences** dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.

Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées, **y compris un soutien psychosocial**, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie.

— Définition ETP

L'Education thérapeutique du patient participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique, clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches. Les finalités spécifiques de l'éducation thérapeutique sont :

- l'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins. Parmi elles, l'acquisition de compétences dites de sécurité vise à sauvegarder la vie du patient. Leur caractère prioritaire et leurs modalités d'acquisition doivent être considérés avec souplesse, et tenir compte des besoins spécifiques de chaque patient ;
- la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation. Elles s'appuient sur le vécu et l'expérience antérieure du patient et font partie d'un ensemble plus large de compétences psychosociales.

— Compétences psycho-sociales : constat et actions

- Constat empirique et dans la littérature, les programmes ETP délivrés sont trop souvent centrés majoritairement, voir uniquement, sur l'acquisition de compétences d'auto-soins.
- Volonté d'axer nos objectifs, nos orientations, nos attendus sur la nécessité d'inclure dans tous les programmes d'ETP, l'objectif d'acquisition pour les patients de compétences d'adaptation/psycho-sociales
- PRS 2018-2022 thème « Prévenir les maladies chroniques et améliorer la qualité de vie des patients »
 - Chantier 2 «renforcer la capacité des personnes à faire leurs propres choix de santé»
 - Favoriser l'accompagnement à l'autonomie notamment grâce à l'ETP
 - Agir sur la qualité des programmes et actions d'ETP :

Inciter et favoriser les programmes pluri professionnels promouvant l'acquisition de compétences psychosociales d'adaptation

— Compétences psycho-sociales : constat et actions

— Renouvellements quadriennaux des autorisations de programme ETP en 2019

- Courrier d'information à toutes les directions des structures concernées

Les orientations qualitatives attendues des programmes ETP soumis au renouvellement de leur autorisation, sont en cohérence avec le thème « Prévenir les maladies chroniques et améliorer la qualité de vie des patients » inscrit au sein du PRS2 (2018-2022) qui posent, au sein du chantier 2 « Renforcer la capacité des personnes à faire leurs propres choix de santé » plusieurs orientations :

- Tous les programmes d'ETP doivent **promouvoir l'acquisition pour les patients de compétences psycho-sociales d'adaptation** et en prévoir l'évaluation.

- Modification du dossier de demande de renouvellement

Un programme ETP ne déclinant pas d'objectif de mobilisation et d'acquisition de compétences d'adaptation (compétences psycho sociales) sera non conforme au cahier des charges et donc ne pourra être renouvelé.

— Actualités

- AAP ETP ville-hôpital visée parcours patient sur un territoire